

## I. LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION SOCIALE : HEREZ REAL ESTATE

NUMÉRO d'IDENTIFICATION : 538 950 239 R.C.S Paris

DATE D'IMMATRICULATION : 5 janvier 2012

IDENTIFIANT SIRET : 538 950 239 00037

N° T.V.A INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 21 538950239

ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE (APE) : 6832A Administration d'immeubles et autres biens immobiliers

FORME JURIDIQUE : Société par actions simplifiée

Au capital de : 10.000 euros

ADRESSE DU SIÈGE :

164, boulevard Haussmann – 75008 Paris (France)

ADMINISTRATION : Petitcuénot Pascal, président, né le 14 décembre 1968 à Mirecourt (Vosges)

## II. SYNDICAT PROFESSIONNEL

S.N.P.I – Syndicat National des Professionnels Immobiliers

26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris (France)

## III. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE :

M.M.A I.A.R.D Assurances Mutuelles et M.M.A I.A.R.D

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9 (France)

Courtier : S.A.A

## IV. GARANTIES FINANCIÈRES :

SO.CA.F – Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Foncières

26, avenue de Suffren – 75015 Paris (France)

GARANTIE GESTION : 1.500.000 €

GARANTIE TRANSACTIONS : 120.000 €

## V. CARTE PROFESSIONNELLE

C.C.I – Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France

Centre de Formalités des Professions Immobilières

35, boulevard du Port – Cap Cergy Bâtiment C1 – CS 20209 – 95031 Cergy-Pontoise Cedex (France)

Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 032 894

Valable jusqu'au 30/06/2024

Permettant les activités de :

Transaction sur immeubles et fonds de commerce (Avec maniement de fonds),

Gestion immobilière

## VI. BANQUE

Banque Palatine

Agence ADB-TI

TSA 30 128 – 93736 Bobigny cedex 9 (France)

Compte séquestre « article 55 » : 13 5388 3000 2

## VII. MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Medimmoconso, association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 allée du Parc de Mesemena – Bât. A – CS 25222 - 44505 La Baule cedex (France)

## VIII. LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

« L'immobilier proactif ® » est une marque déposée à l'I.N.P.I sous le n° national 4837353.

## IX. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LAB/FT)

L'entreprise s'est dotée de dispositifs internes d'évaluation et de gestion des risques visant à prévenir et détecter des opérations financières susceptibles d'être liées à des activités de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Elle déclarera à Tracfin ces opérations, si, après une vigilance adéquate, il persiste un doute sur la licéité de l'opération ou de la tentative d'opération. Pascal Petitcuenot est le déclarant / correspondant Tracfin.

## X. PUBLICITÉ DE NOTRE BARÈME DES HONORAIRES

Les prix des prestations sont indiqués toutes taxes comprises. Les taux s'entendent T.V.A comprise au taux de 20%. Barème d'honoraires au 01/01/2023.

### a. GERANCE D'IMMEUBLES / GESTION LOCATIVE / LOCATIONS PURES

#### i. HONORAIRES DE GESTION

Assiette des encaissements annuels	Taux
De 0 à 299.000, €	7, 20% TTC
De 300.000,€ à 599.000, €	6, 02% TTC
Plus de 600.000, €	5, 02% TTC

Nos honoraires sont à la charge du propriétaire.

#### ii. HONORAIRES DE NEGOCIATION

Locations d'habitation, nue ou meublée	6,00% TTC du loyer annuel hors charges
Autres locations	36,00% TTC du loyer annuel hors charges

Nos honoraires sont, pour les locations de locaux régis par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à la charge du propriétaire. Ils sont, pour les locations exclues du champ d'application de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à la charge du locataire.

#### iii. FRAIS D'ETAT DES LIEUX

158,40€ TTC par état pour les locations d'habitation ; 330,00€ TTC par état pour les autres locations.

Nos honoraires sont, pour les locations de locaux régis par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à la charge du propriétaire. Ils sont, pour les locations exclues du champ d'application de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à la charge du locataire.

### b. HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET DE REDACTION DU BAIL ET D'ETAT DES LIEUX D'ENTREE (POUR LES LOCATIONS REGIES PAR LA LOI N° 89-462 DU 6 JUILLET 1989)

12, € TTC par mètre carré de surface habitable en zone très tendue ; 10, € TTC par mètre carré en zone tendue ou 8, € TTC pour le reste du territoire. Plus 3, € TTC par mètre carré de surface habitable du logement soumis à la location.

Nos honoraires sont à la charge du locataire. En vue de respecter la notion de « partage » prévue par l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, les Honoraires de négociation (Supra) et les Frais d'état des lieux (Supra) imputables au bailleur ne pourront pas être inférieurs aux deux

catégories d'honoraires imputables au locataire. Le cas échéant, ils seraient ajustés à la hausse pour atteindre une égalité parfaite.

c. FRAIS DE REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETAIRES

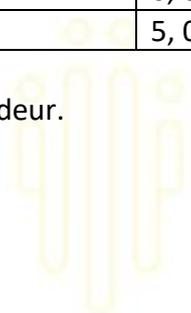
158,40€ TTC par réunion.

Nos honoraires sont à la charge du propriétaire.

d. TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

De 0 à 149.000, €	8, 00% TTC avec minimum de 5.000,€ TTC
De 150.000, € à 249.000, €	7, 00% TTC
De 250.000, € à 349.000,€	6, 00% TTC
Plus de 350.000, €	5, 00% TTC

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.



HEREZ  
LA CULTURE PATRIMOINE  
REAL ESTATE